

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [93] (2005)
Heft: 1492

Artikel: Les incroyables tribulations du bureau valaisan de l'égalité
Autor: Andrey, Liliane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les incroyables tribulations du bureau valaisan de l'égalité.

Alors que le canton du Jura inscrivait en 1977 déjà dans sa Constitution, la création d'un Bureau cantonal de l'égalité, en Valais, il aura fallu attendre la création du Bureau fédéral de l'égalité en 1988, pour que l'égalité hommes-femmes devienne une préoccupation gouvernementale.

LILIANE ANDREY

Ce n'est qu'en 1989 qu'une Commission d'étude sur la condition féminine est créée et qu'en 1993 que le Grand Conseil valaisan accepte un décret, assurant pour cinq ans seulement l'existence d'un Bureau de l'égalité. Jusqu'en 1996, les employées du Bureau ont avant tout usé leur énergie et leur opiniâtreté à convaincre la Chancellerie, à laquelle elles étaient rattachées, ainsi que l'administration cantonale de la justesse de leur travail et de la nécessité de leur engagement.

Puis, en 1996, suite à l'acceptation par les Chambres, de la loi fédérale sur l'égalité, les autorités cantonales se trouvent dans l'obligation de réagir. L'application de la loi sur l'égalité exige qu'une instance cantonale de l'égalité fonctionne avec des moyens adéquats.

C'est au mois de juin 1996 que les débats commencent au Grand Conseil :

«Les interventions des députés dans les débats sur l'entrée en matière dévoilent de manière crue la réflexion de certains parlementaires. Aux propos paternalistes, s'ajoutent parfois des remarques teintées de vulgarité :...»*

On est en Valais et on y reste ; même en 1996 il n'est toujours pas possible aux femmes du Parlement valaisan de défendre l'égalité des droits entre hommes et femmes dans un climat serein. De plus, la restructuration administrative de l'Etat, Administration 2000, avait déjà annoncé la suppression du Bureau de l'égalité pour raisons économiques. Le climat extrêmement lourd qui entoure les débats du Grand Conseil aboutissent à l'acceptation d'une loi qui n'apportera aucune amélioration au fonctionnement du Bureau, ni à son image ; le principal acquis du Bureau étant son ancrage au niveau législatif.

En 2004, la commission «Luyet», chargée de trouver 80 millions d'économies dans les finances cantonales lance immédiatement une idée originale : supprimer le Bureau de l'égalité (0,015% du budget). L'UDC ayant entre-temps fait son entrée au parlement valaisan, on avait vu l'un de ses représentants se «dévouer» pour

déposer, en 2002 déjà, une motion au nom des femmes de l'UDC (!) afin d'exiger la suppression dudit Bureau.

Dans les rangs du PDC, l'occasion était trop belle pour ne pas sortir le jeu des familles. Un postulat demandant le changement de mission du Bureau de l'égalité en Bureau de la famille et de l'égalité est déposé. Le Conseiller d'Etat Jean-René Fournier en charge du Bureau s'empresse de défendre ce postulat, qui lui permettra, mine de rien, de remettre les femmes dans les familles, seul cercle à ses yeux où elles ont une quelconque identité. Il charge donc un groupe de travail interdépartemental d'établir un rapport concernant l'opportunité de la fusion des missions relatives à l'égalité et à la famille.

Or ce rapport, les député-e-s qui ont débattu du sujet le 14 février 2005, ne l'ont jamais lu ! Si vous vous adressez à la Chancellerie d'Etat ou au secrétariat du Parlement, vous ne l'obtiendrez pas ; impossible d'en trouver un exemplaire ! Et pourtant il existe ; il a été rendu le 19 janvier 2005 et il est entièrement consacré à ... la famille ! C'est un enterrement de première classe et parfaitement programmé, du Bureau de l'égalité ! Le Conseil de l'égalité qui lui a eu ce rapport en main, a certainement reçu dans le même temps, des pressions énormes, puisque sa présidente a essayé de dissuader toute personne voulant s'opposer à cette fusion d'intervenir de quelque manière que ce soit.

C'est pourtant à la suite de ces événements, qu'une quinzaine de femmes se sont retrouvées le 14 février dernier devant le Parlement valaisan, afin de conspuer les parlementaires et les Conseillers d'Etat qui ont, avec indifférence et cynisme, dissous l'égalité dans les eaux troubles d'une famille sans définition.

Le groupe socialiste, lui, s'est vivement opposé au postulat du groupe PDC. «...transformer le Bureau de l'égalité en Bureau de la famille et de l'égalité..., c'est ignorer que même si au niveau des jeunes, il y a plus de filles que de garçons ayant une maturité et que le nombre de diplômes

universitaires est quasi-identique entre filles et garçons, les femmes se cantonnent encore en majorité dans des professions féminines souvent précaires et mal rémunérées. C'est nier qu'elles travaillent pour des salaires de 20% en moyenne inférieurs à celui de leurs collègues masculins. C'est ne pas reconnaître qu'elles ont beaucoup de difficultés à grimper dans la hiérarchie et qu'elles obtiennent, à formation égale, des postes moins prestigieux et moins bien payés que les hommes. De plus les femmes assurent encore la grande majorité du travail non rémunéré comme les tâches domestiques, familiales ou le bénévolat....»*

La députée qui a défendu la position PS, s'est exprimée ce jour là dans un chahut intolérable, sans que le Président au perchoir n'intervienne ; tandis que le député qui a pris la parole après elle a pu le faire dans un silence respectueux. Plus que toute autre démonstration, ce silence et ce chahut démontrent que l'égalité en Valais est un leurre, une plaisanterie, le dernier des soucis de nos parlementaires.

La manifestation des femmes en colère qui a suivi la décision du Parlement concernant le Bureau de l'égalité, a choqué les parlementaires et certains journalistes, qui ont dénoncé «l'indignité» du procédé ; oser manifester et crier dans le parlement ! Mais ce jour là, c'est un parlement sans dignité qui s'est exposé aux regards désabusés des femmes qui avaient fait le déplacement.

Aujourd'hui, le Bureau de l'égalité et de la famille valaisan a repris son travail. Grâce à la volonté des femmes qui animent ce Bureau depuis de nombreuses années, on peut espérer que l'égalité ne sera pas oubliée, mais sans moyens supplémentaires, il leur sera très difficile de remplir la double mission qu'on leur a imposée. *

* *Valaisanne d'hier et d'aujourd'hui* (Marie-France Vouilloz et Barbara Guntern Anthamatten) Editions Monographic

* Intervention de Marcelle Monnet, députée socialiste, le 14 02 05.